



Reconnaissance de paternité

Par **alizee07**, le **12/10/2009** à **18:57**

Bonjour,

Mon frère a fréquenté une jeune femme mère d'ores et déjà de plusieurs enfants. Malgré le fait de lui avoir spécifié qu'il ne souhaitait pas avoir d'enfant pour l'instant sortant lui-même d'une séparation difficile, elle est tombée enceinte et souhaite garder cet enfant en dépit de l'avis contraire du présumé père. Il se sent bien entendu piégé et vit très mal cette situation, pensant être une pompe à fric. Elle joue sur le fait que ce dernier a été lui-même abandonné par son père pour le faire culpabiliser davantage.

Que peut-il faire et/ou envisager dans ce contexte ?

Peut-il imposer un test de paternité dans un 1er temps ?

Peut-il faire un déni de cet enfant et se décharger toute responsabilité vis-à-vis de lui le cas échéant, la mère l'élevant seule puisqu'il s'agit de son choix ?

Peut-il enfin voir à exercer son autorité parentale à distance n'étant pas dans le même secteur géographique et comment fixer la pension alimentaire correspondante ?

Merci de votre réponse.

Par **jeetendra**, le **12/10/2009** à **19:51**

bonsoir, malheureusement il n'y a rien à faire, votre frère n'a plus qu'à [fluo]assumer sa paternité[/fluo], cordialement